



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 26 février 2018 à 18h30

- Décide d'approuver la modification de limite entre les parcelles No 108 & 109 afin de rattacher le local indépendant de l'habitation No 73 à l'habitation No 74 sur la parcelle No 109 ;
- Décide de formuler son accord de principe à la demande POCAMA pour l'organisation d'un marché estival (5 éditions) à Bassins ;
- Décide de formuler son accord de principe à la demande POCAMA pour l'organisation d'une fête de Pâques à Bassins ;
- Décide de réajuster les salaires de quelques employés, suite à une diminution intervenue d'un commun accord en 2016, avec majoration d'une augmentation de 2 %. Un collaborateur recevra également une augmentation identique ;
- Décide d'accorder les modifications apportées au projet de construction sis sur parcelle No 1010, rue du Châtelard, sous conditions ;
- Décide de formuler son accord de principe sur l'avant-projet de construction d'une villa et garage sur parcelle No 615, chemin Buisson Sarrasin 18 ;
- Décide d'honorer de sa présence à l'assemblée générale de la Société vaudoise d'économie alpestre qui se tiendra le 21 mars 2018. La Municipalité sera représentée ;
- Décide d'honorer de sa présence à l'assemblée générale de l'AVIC qui se tiendra le 09 mars 2018. La Municipalité sera représentée ;
- Prend acte des prochaines assemblée des Syndics durant l'an 2018.

La Municipalité